

Arrêté électoral 2026-117

Portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'ED 483, notamment l'article 2.3 ;
- Considérant** que Mme Isabelle Boehm, responsable de la mention « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- Considérant** la fin de mandat de Mme Marie-Odile Rousset en sa qualité de responsable suppléante de ladite mention à partir du 1^{er} septembre 2026,

Arrête :

Article 1^{er} : Dates des élections

Une élection en vue de la désignation d'un binôme de responsables (titulaire et suppléant) de la mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » au sein de l'ED 483 Sciences Sociales aura lieu :

Le jeudi 25 juin 2026 de 9h00 à 17h00 par voie électronique, via l'outil « Balotilo »

Article 2 : Affichage de la liste électorale

La liste électorale sera affichée le jeudi 4 juin 2026 dans les locaux de l'ED 483 Sciences Sociales, affichage extérieur DRED Université Lyon 2, Bâtiment BELENOS, 2^{ème} étage.

Article 3 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du 04 juin 2026 et prend fin à l'issue du scrutin. Le secrétariat de l'école doctorale transmettra les professions de foi des candidats aux électeurs ainsi que l'arrêté de recevabilité des candidatures.

Article 4 : Mode de scrutin

Le binôme de responsables de mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » (titulaire et suppléant), est élu par les enseignants et enseignantes HDR de la mention, à la majorité des suffrages exprimés, conformément à l'article 2.3 du règlement intérieur de l'ED 483 précité.

Article 5 : Dépôt des candidatures

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 64

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr

Le dépôt des candidatures est obligatoire. La date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au **18 juin 2026 à 12h00**. Le dépôt se fait auprès de Mme Mélina Faveton par envoi électronique : melina.faveton@univ-lyon2.fr sous la forme d'une profession de foi signée par le candidat ou la candidate titulaire et le candidat suppléant ou la candidate suppléante.

Article 6 : Dépouillement

Le dépouillement aura lieu le 25 juin 2026 à l'issue du scrutin, via l'outil « Balotilo ».

Article 7 : Proclamation des résultats

Le procès-verbal de dépouillement tient lieu de proclamation des résultats. Il est transmis à la direction de la recherche et des écoles doctorales et à la DAJIM.

Article 8 : Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et des électrices par voie électronique et affichage.

Article 9 : Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,